

À Liège, une co-élaboration pour une coopération en matière de violences conjugales.

À Liège, une co-élaboration pour une coopération en matière de violences conjugales.

Table des matières

1. L'un avec les victimes, l'autre auprès des auteurs	5
2. Les premiers contacts	9
3. Un contexte pénal qui pousse à la concertation	13
4. Le Québec inspire.....	15
5. Le processus de domination conjugale comme outil d'analyse et support d'intervention.....	18
6. S'approprier un modèle, construire un terrain de rencontres.....	21
7. Dépasser les représentations respectives.....	23
8. Etablir des ponts sans se fondre.....	27
9. Partager l'information, partager un secret professionnel.....	29
10. Une préoccupation commune pour les enfants	33
11. Masculin, féminin... question de genre.....	35
12. Entretenir le lien et projeter ensemble	39
13. Dans un rapport égalitaire	43
14. Pour en savoir plus Bibliographie	46

1. L'un avec les victimes, l'autre auprès des auteurs

À Liège, sur le terrain des violences conjugales, se côtoient le Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE), et l'association Praxis. Deux inconnus au début de l'histoire qui apprendront à se connaître, à s'apprécier, à développer des pratiques communes. Aujourd'hui partenaires autour d'un même objectif : la sécurisation des victimes, ils se sont lancés dans l'aventure de la collaboration, au départ de leurs identités bien différentes à certains égards.

Voyons en quelques traits.

Le Collectif accueille et soutient les victimes de violences conjugales. Praxis s'adresse aux auteurs de violences conjugales. Le Collectif s'appuie sur une histoire de trente ans, Praxis entre dans le paysage associatif au milieu des années

nonante. Le parcours du Collectif est fait de militantisme pour l'égalité hommes-femmes, il s'est construit avec des femmes engagées dans le mouvement féministe, il porte une vision politique ; celui de Praxis s'inscrit dans l'articulation entre les secteurs de la justice et de la santé, dans une démarche psychosociale.

En 2003, moment où les associations se rencontrent,

le Collectif, c'est

- des dispositifs de soutien et d'aide à l'émancipation et à l'autonomie des femmes dans le cadre d'un combat pour une plus grande égalité entre les femmes et les hommes. Des actions qui se situent dans le domaine de la lutte contre les violences conjugales et celui de la lutte contre l'exclusion sociale des femmes et contre la ségrégation professionnelle.
- une ligne d'écoute téléphonique ouverte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
- une centaine de femmes et autant d'enfants, hébergés chaque année au « Refuge », maison d'accueil sécurisée et spécialisée
- six logements unifamiliaux de transit et d'insertion
- une permanence d'accueil et de consultations sociales et juridiques
- un service d'orientation et de formation « Sofft » auquel participent une centaine de femmes chaque année
- une équipe de plus de 50 personnes

Le CFVE propose une intervention spécialisée, individuelle et collective, autour de la dévictimisation. Le travail individuel (centré sur la singularité des histoires personnelles) et travail en groupe (centré sur la dimension sociale de la violence conjugale) se côtoient, de même que l'accompagnement des femmes et celui des enfants.

« Nous proposons aux femmes victimes de violences conjugales de s'engager dans un processus de dévictimisation, par un travail visant la déculpabilisation et la désaliénation par rapport à la violence et à l'emprise de l'agresseur, ainsi que pour conquérir une véritable autonomie de vie en dépassant les stéréotypes traditionnellement liés aux rôles féminins et plus encore à ceux de 'femme battue' ».

Voir <http://www.cvfe.be>

Praxis, c'est

- un accompagnement spécialisé d'auteurs de violences conjugales et intra-familiales en groupes de responsabilisation sur l'ensemble de la Belgique francophone
- des activités d'informations, de sensibilisation et de formation à l'égard des professionnels confrontés à des victimes et auteurs de violences conjugales et intra-familiales.
- En 2006, plus de 700 auteurs sous mandat judiciaires (médiation pénale ou probation) et plus de 260 auteurs hors mandat judiciaire ont été accompagnés.
- En 2006, l'équipe se composait d'une douzaine de personnes se partageant 10 équivalents temps plein

Quelques précisions ? La réalité de l'asbl Praxis est d'accepter de travailler avec des personnes sous contraintes qu'elles soient judiciaires ou sociales. Dans les groupes, les auteurs sont mélangés quelque soit leur mode de contraintes.

« Les auteurs s'adressent à nous poussés dans le dos par la police, le magistrat, la famille, la peur de perdre la garde d'un enfant, la peur d'un divorce..., détaille Praxis. De manière communément admise, une démarche thérapeutique nécessite que le sujet soit conscient d'un problème ou d'un mal être et qu'il exprime une demande d'aide. Notre réalité est tout autre. (...) C'est l'une des raisons pour lesquelles nous n'utilisons pas, nous, l'étiquette de groupe thérapeutique. Notre travail se situe en amont. (...) Les personnes judiciairisées formulent avant tout la demande d'être en 'ordre' avec la justice et d'avoir la paix. Notre premier travail sera de permettre à l'usager de se réapproprier la contrainte : que veut-il en faire pour lui, aujourd'hui et quels sont ses enjeux ?

Dans la palette des réponses pénales mais aussi psycho-sociales, nous sommes conscients qu'il n'existe pas, aujourd'hui, de multiples réponses à proposer à un auteur de violences conjugales et familiales. Il y a donc de plus en plus de personnes orientées vers Praxis.

Or, Praxis reconnaît ses limites et nous devons accepter de travailler aussi avec elles. Toutes les recherches québécoises et américaines, concernant l'évaluation des programmes d'accompagnement pour auteurs, attirent notre attention sur l'utilité de ces programmes mais également sur la modestie des résultats à ambitionner. Par exemple, si nous constatons que les violences physiques disparaissent au fur et à mesure du travail de responsabilisation, il semble plus difficile d'accéder à une véritable prise de conscience et une modification des autres formes de violences (contrôle de l'autre, disqualifications répétées, stratégies d'emprise, etc.).

Sur l'arrondissement de Liège, les participants s'engagent à se présenter à minimum 21 séances à raison de 2h par semaine. Une minorité décide de poursuivre le travail en groupe au-delà de cette durée minimale. D'autres entament alors un travail individuel. D'autres encore tentent de consulter en couple. D'autres enfin en restent là espérant que la prise de conscience de la gravité de l'acte d'agression suffira pour l'éviter à l'avenir. »

Voir <http://www.asblpraxis.be>

Les deux associations auraient pu continuer leurs petits bonhommes de chemin. L'une développant des projets pour l'émancipation et l'autonomie des femmes, autour notamment d'un Refuge pour femmes battues et leurs enfants. L'autre spécialisant son travail avec des groupes d'auteurs de violences conjugales, dans le cadre principalement de mesures judiciaires alternatives.



2.

Les premiers contacts

Quand ils retracent leur trajectoire en commun, Cécile Kowal de Praxis et Roger Herla du CVFE débutent leur récit comme ceci : « En 2001, après 9 ans d'existence, le siège social de Praxis déménageait dans la ville où depuis déjà 23 ans, le CVFE développe ses activités. Les deux associations se sont présentées l'une à l'autre, courtoisement, mais en gardant une distance et une méfiance de bon aloi ».

Fin 2001, un groupe de travail se met en place, à la Province de Liège, sur le thème de la « lutte contre les violences physiques et sexuelles à l'égard des femmes » dans le cadre des Coordinations provinciales initiées par le gouvernement fédéral.

Il est l'occasion pour les protagonistes, CVFE et Praxis, invités avec d'autres autour de la table, de se fréquenter. Au sein du groupe, le Collectif jouit d'une réputation cer-

taine due à son action sur le territoire liégeois depuis des années ; et Praxis de la considération pour son expérience novatrice. « D'emblée, nous avons pensé que ne plus être seules face à cette lourde problématique, ce serait du confort pour nous, se souvient Marisa Giancane, responsable de l'hébergement au CVFE. Pour nommer, pour dénoncer. Alors que la Commission regroupe nombre d'intervenants de première ligne, plus généralistes. »



Fin 2002, dans le cadre d'un autre lieu de concertation - l'atelier « aide aux victimes » du Contrat de sécurité de la Ville de Liège - émerge l'idée de déployer une campagne de sensibilisation grand public à l'adresse des hommes, auteurs de violences conjugales.

L'élaboration de la campagne coïncide avec un tournant dans le chef de Praxis : l'accueil de volontaires. Jusqu'alors, les auteurs accompagnés étaient contraints de contacter l'association par une décision judiciaire. Dorénavant, Praxis répondra également à des demandes spontanées, de celles qui émanent de l'auteur suite à la menace d'une séparation, suite à un séjour de sa partenaire dans un Refuge, sur le conseil de la police, de l'entourage... La campagne d'affichage est perçue par Praxis comme un potentiel soutien à ce type de démarche, comme un élément qui pourrait susciter l'appel au service. La sensibilisation à l'adresse du grand public va de pair avec cette perspective : se faire connaître largement.

Les équipes planchent sur la conception de l'affiche de la campagne. Et le dialogue se noue. Autour des mots. Autour des images... Il y a lieu de se mettre d'accord. « Cette première expérience n'était pas gagnée d'avance, estime, avec le recul du temps, Cécile Kowal de Praxis. Elle a quasiment pris une année scolaire,

avec une fréquence de deux réunions par mois. Comment s'adresser à des personnes déjà passées à l'acte ? Comment leur permettre de s'identifier sans être stigmatisant ? Comment leur donner l'envie d'appeler ? Il n'y avait pas d'exemple belge, ni même européen en la matière. » Le challenge était d'aboutir à une campagne qui soit acceptable tant pour les victimes, que pour les auteurs.

L'année suivante, la campagne de sensibilisation était reproduite, s'adressant cette fois aux victimes de violences conjugales.

Par le biais de la production des affiches, les deux associations confrontent leurs perceptions, leurs approches de la problématique. Comme deux cultures mises en présence. « Nous sommes imprégnés du vécu des victimes ; eux s'expriment à partir de la parole des auteurs », se rappelle Marisa Giancane. « Outre le fait que l'accompagnement des auteurs était mieux financé que celui des victimes, allions-nous partager la même lecture du phénomène ? » ajoute Claire Gavroy, directrice adjointe du CVFE.

“

Paroles d'acteurs

Intervenir auprès des auteurs, nous l'avons toujours estimé nécessaire.

Praxis reconnaissait notre travail.

Nous avons accueilli l'arrivée de Praxis avec autant d'enthousiasme que de réserve. Mettre le focus sur les auteurs ne risquait-il pas de fragiliser les victimes et leur place dans la procédure judiciaire ?

Je me disais que ce serait difficile de travailler ensemble. J'ai réfléchi à moi et à ma capacité d'écoute.

Je me suis souvenue que nous étions sans cesse invités aux mêmes tables.

J'ai décidé d'apprendre de et avec l'autre.

Praxis était d'une autre planète, quelque chose de si nouveau pour moi que je n'osais imaginer un échange possible.

”



3. Un contexte pénal qui pousse à la concertation

En 2003-2004, le Député provincial en charge des Affaires sociales, Olivier Hamal, invite la Procureur du Roi, Anne Bourguignont, à participer à la Commission provinciale. Mobilisée suite à un reportage télévisé relatant une expérience menée par le Procureur de la République de Douai, celle-ci s'est fortement intéressée à la situation des victimes, femmes et enfants, à leur perception de l'appareil judiciaire

En concertation avec les acteurs réunis au sein de cette Commission, Anne Bourguignont s'inspire de l'expérience « tolérance zéro » française (un déplacement à Douai a été organisée), pour lutter contre la tendance au classement sans suite des plaintes. Elle rédige une circulaire dans le but d'inverser cette tendance.

A nouveau, Praxis et le CVFE sont amenés à se rencontrer, à échanger leurs points de vue, plus encore à se positionner sur une même matière.

En septembre 2004, la circulaire entre en vigueur. Elle définit une nouvelle politique criminelle du Parquet de Liège en matière de violences au sein du couple.

« Une politique de classement sans suite a une influence néfaste tant sur l'auteur de violences que sur la victime, observait la Procureur du Roi. En effet, elle développe chez l'auteur un sentiment d'impunité qui aggrave son comportement violent et entraîne chez la victime une réaction négative vis-à-vis du système judiciaire, qui renforce chez elle un sentiment d'insécurité ».

Cette circulaire est rédigée à l'intention des magistrats et des services de police liégeois. Elle donne l'injonction aux policiers de dresser systématiquement un procès-verbal en spécifiant quand les faits s'inscrivent dans un contexte de violences conjugales ; à le transmettre au

Parquet dans un court délai. Elle établit une série de recommandations à propos aussi bien des conditions d'accueil des victimes que des poursuites à engager contre l'agresseur.

« La circulaire a l'avantage de donner de la visibilité à cette problématique au niveau de la justice », estime Marisa Giancane. La directrice du Refuge évoque les rapports complexes du CVFE avec la justice. Le Collectif s'est montré très critique par rapport au fonctionnement de l'appareil judiciaire, qui classait sans suite 90 % des plaintes. Et aujourd'hui encore, malgré cette impulsion « tolérance zéro », les temps d'intervention diffèrent. « Nous intervenons dans le temps de la crise, alors que celui de la justice est différé, c'est le temps du dossier judiciaire. Entre les deux, beaucoup de temps passe, le cycle de la violence suit son cours. Or on connaît la mobilisation des victimes au moment de la crise, et leur dé-mobilisation pendant les phases de réconciliation (que nous appelons 'lunes de miel'). »

À cet égard, Praxis a permis d'éclairer certains fonctionnements du monde judiciaire, aux yeux du Collectif. Il se fait décodeur. « Sans abandonner, sans renier ses revendications, le CVFE peut utiliser son histoire militante différemment, et ça passe mieux », constate Cécile Kowal. Pour Praxis, en effet, les rap-

ports avec la justice ne sont pas les mêmes. La justice est son partenaire, elle mandate une partie du travail et subventionne d'ailleurs l'asbl. Les liens sont étroits.

Au moment de dresser un bilan d'une année de circulaire « tolérance zéro », sur l'arrondissement de Liège, Praxis et le Collectif présentent ensemble leur évaluation (Voir la revue L'Observatoire n° 48/2005-2006 consacré à « La justice face aux violences conjugales »).

« Retenons principalement que la circulaire a donné un cadre nouveau aux rencontres entre Praxis et le Collectif et dessiné les contours d'un nouvel enjeu : l'amélioration de la sécurité des victimes, évoquent-ils aujourd'hui. Que la circulaire a eu également pour fonction de rappeler l'urgence à traiter la violence conjugale pour ce qu'elle est : un délit. Rappeler la loi est le point de départ, et le principal mérite, de cette circulaire. »

« Notre intervention commune, qui a nécessité de nombreuses rencontres et de longs dialogues peut être considérée, avec un peu de recul, comme le point de départ d'une étape supplémentaire, estiment-ils : au delà d'une collaboration déjà bien lancée, nous pouvions commencer à parler de co-élaboration »

4.

Le Québec inspire

Le Québec, en matière de violences conjugales, se révèle d'une grande valeur expérimentale. Les contacts entre les deux continents sont légions.

Les équipes belges, tant du CVFE que de Praxis, s'y forment, s'y informent, s'inspirent des pratiques outre-atlantique.

Lors d'un périple professionnel au Québec, Cécile Kowal de Praxis, a l'occasion de se rendre à Trois-Rivières, afin de visiter le temps d'une après-midi, un centre équivalent à l'association belge au sein de laquelle elle travaille, un centre d'intervention auprès des auteurs de violences conjugales. Elle y découvre – par hasard - une étroite concertation entre ce centre Accord-Mauricie et un centre d'hébergement pour femmes victimes de violences, La Séjournelle. Un partenariat construit en collaboration avec une université, qui a permis aux deux associations de développer une lecture commune, un vocabulaire commun autour d'un

objectif partagé : la sécurité des victimes. Jamais Cécile Kowal n'avait entendu parler de ce dispositif intersectoriel. Elle emporte dans ses valises de retour un petit document de présentation.

Lors d'un périple professionnel au Québec, Cécile Kowal de Praxis, a l'occasion de se rendre à Trois-Rivières, afin de visiter le temps d'une après-midi, un centre équivalent à l'association belge au sein de laquelle elle travaille, un centre d'intervention auprès des auteurs de violences conjugales. Elle y découvre – par hasard - une étroite concertation entre ce centre Accord-Mauricie et un

Le CVFE s'est intéressé très tôt aux analyses féministes nord-américaines et québécoises (définition de la violence conjugale, escalade, cycle de la violence, typologie des ruptures...) et à la méthodologie d'intervention féministe. En un mot, il s'agit de prendre en considération à la fois le vécu personnel des victimes mais aussi le contexte social des rapports de pouvoir sexistes dans lequel la violence s'inscrit.

Quant à Praxis, lorsque fin '99, l'asbl décide de se spécialiser dans l'accompagnement d'auteurs de violences conjugales et familiales, la direction choisit le centre OPTION (site : www.optionalternative.ca), un service spécialisé en ce domaine à Montréal, pour accompagner l'équipe dans l'élaboration de ses modèles d'intervention cliniques en groupe. Ce centre effectue encore actuellement une supervision régulière de l'équipe, et assure certaines formations organisées par Praxis pour son réseau de partenaires.

centre d'hébergement pour femmes victimes de violences, La Séjournelle. Un partenariat construit en collaboration avec une université, qui a permis aux deux associations de développer une lecture commune, un vocabulaire commun autour d'un objectif partagé : la sécurité des victimes. Jamais Cécile Kowal n'avait entendu parler de ce dispositif intersectoriel. Elle emporte dans ses valises de retour un petit document de présentation.

A peine un mois plus tard, Claire Gavroy, directrice adjointe du CVFE, qui a entendu parler de l'expérience d'intersectorialité par Cécile Kowal, assiste à Montréal à une conférence de Robert Ayotte (Centre Accord Mauricie) et Denise Tremblay (La Séjournelle) « l'évaluation de la sécurité des victimes de violence conjugale par le processus de domination conjugale ». Cette coopération intersectorielle « auteurs-victimes » est rarissime, et très controversée, même au Québec. La posture résolument féministe de Denise Tremblay et sa longue expérience au côté des victimes, comparable à celle du CVFE, incite Claire à rencontrer ces deux curieux partenaires, au terme de leur exposé.

L'analyse de la relation de domination conjugale qu'ils ont formalisée depuis une dizaine d'années, avec l'aide du service du professeur Potvin du département de psychoéducation de l'université du Québec

à Trois-Rivières, semble intéressante à plus d'un titre. Dans l'esprit de Claire, le défi de la coopération « CVFE-PRAXIS » pour améliorer la sécurité des victimes n'est pas loin. De retour à Liège, invitation est faite à Praxis de s'associer au CVFE pour convier les deux partenaires québécois à animer une formation commune aux travailleurs des deux services. Denise Tremblay, directrice de la Séjournelle et Robert Ayotte directeur d'Accord-Mauricie feront le déplacement en mai 2005.

« Tout ça vient nous chercher », relate Marisa Giancane du côté du Collectif. Au gré des rencontres, Praxis et le CVFE ont en effet pris conscience que des préoccupations les relient, plus encore que certaines situations leur étaient communes. L'auteur est parfois connu de Praxis, alors que la victime est accueillie à la permanence ou hébergée au Refuge. « Nous avons commencé à mesurer concrètement, dans le quotidien, qu' échanger des informations sur ces situations pourrait permettre à chaque service d'améliorer son intervention spécifique », se souviennent l'un et l'autre.

Au cœur de la coopération se trouve donc l'objectif commun d'améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale. Cette visée « dirige la réflexion et l'élaboration d'un protocole d'actions intersectorielles cohérentes et concertées. »

5. Le processus de domination conjugale comme outil d'analyse et support d'intervention

Les deux associations québécoises : La Séjournelle et l'Accord Mauricie avec l'Université du Québec ont élaboré ensemble le PDC, processus de domination conjugale. « L'analyse de la relation conjugale qui est proposée est fine et tient compte de multiples facteurs », remarque Claire Gavroy, directrice adjointe du CVFE. C'est le caractère systématique, interactif et évolutif du modèle, jugé très pertinent, qui intéresse les intervenants des deux équipes liégeoises.

Dans le processus de domination conjugale, ni l'auteur, ni la victime ne sont considérés comme passifs. Ils participent tous deux de la dynamique conjugale. Et ils ne sont pas les seuls. Le positionnement - ou non - du réseau de protection sociale est lui aussi considéré comme déterminant pour la sécurité des personnes.

L'outil met en lumière des mécanismes entre victime et auteur de violence conjugale qui éclairent à leur tour la sévérité des situations, le degré de dangerosité. Et par conséquent permettent autant que faire se peut de mesurer l'urgence de l'intervention.

Stratégie de contrôle d'une part, positionnement de protection de l'autre, tant l'auteur que la victime « co-apprennent » : la domination pour l'un, la victimisation pour l'autre.

Dans le rapport de formation rédigé par le CVFE on peut lire « L'analyse de la sécurité des victimes tient compte du contexte d'une dynamique de violence conjugale et de l'évolution de celle-ci dans le temps (...). Pour évaluer la sécurité des victimes, l'intervenant doit tenir compte des stratégies de contrôle du conjoint dominant, des stratégies de protection de la victime, du positionnement du réseau social et des impacts de tous ces éléments sur la dynamique de violence conju-

gale ». L'outil agit comme une sorte de baromètre qui prend en compte « l'activation » de l'auteur et de la victime. Ce baromètre permet de regarder la situation, non sur une seule séquence, mais sur un plus long terme ; et de déterminer ainsi un certain degré de sévérité.

Lorsque la dynamique de domination conjugale est identifiée comme « chaotique », c'est-à-dire quand elle présente un niveau élevé de sévérité, il est important de poser un regard appuyé sur la situation, d'envisager de partager de l'information, de se concerter. Tout en gardant à l'esprit que le risque zéro n'existe pas.

Le groupe politique est un duo, celui du directeur de Praxis et de la directrice adjointe du CVFE. Leurs objectifs sont de développer une position commune et de présenter des demandes concertées face aux pouvoirs politiques et aux autorités subsidiaires.

Le second groupe, appelé actions locales, est composé de trois personnes dont deux sont déjà présentes conjointement dans les tables de concertations liégeoises. L'intention de ce sous-groupe est de faire évoluer cette co-présence locale et peut-être de développer de nouvelles actions communes. Très rapidement, il s'est également donné l'ambition de tenter de petites expériences en terme d'échanges d'informations.

Le troisième groupe est de dimension variable mais réunit en moyenne trois intervenant-e-s de chaque équipe. « Officiellement, il s'agissait de voir si nous pouvions nous approprier l'outil PDC. Mais nous pensons à présent que ces rencontres ont été et restent, au delà du PDC et avec lui, un des lieux où se tissent entre les équipes les liens de confiance indispensables à une possible co-élaboration. »

Extrait de « Nouvelles contribution à une approche intersectorielle des violences conjugales. Etat des lieux 2006 de la collaboration entre le CVFE et Praxis », par Cécile Kowal et Roger Herla. (lire sur www.cvfe.be)

6.

S'approprier un modèle, construire un terrain de rencontres

S'accorder sur un objectif commun, comme leurs homologues québécois, sera une façon de rassembler les deux équipes liégeoises, sans les amalgamer. Elles partagent cette intention de tendre vers le renforcement de la sécurité des victimes.

Mais le cheminement vers le partenariat sera long. Pour Marisa Giancane, « ce PDC que les québécois ont mis dix ans à concevoir et à expérimenter, il n'est pas simple de faire connaissance avec lui. Ce qui est convainquant, c'est le travail en intersectorialité. Il y a lieu de prendre le temps de le tester, de se l'approprier, de l'intégrer, de le faire nôtre ». Plus encore, diront d'autres avec le recul, il y a lieu d'éviter l'adhésion définitive et simplificatrice au modèle, il y a lieu de s'en émanciper.

S'emparer de l'outil, le re-modeler, s'impose donc sur un long terme pour les deux équipes. Bien que, déjà très rapidement, dès les trois premiers jours de formation commune, les participants sont bousculés, interpellés. L'exposé du modèle amène à des débats à partir des conceptions de chaque équipe. Le schéma du PDC devient le prétexte à des échanges de vue plus fondamentaux. Les identités propres à chaque équipe engendrent, en effet, des positions différentes,

des confrontations. Ainsi, les questions se font parfois heurtantes pour l'autre équipe. Comme celle du Collectif à l'adresse de Praxis : « Est-ce que les hommes peuvent changer ? » « Evidemment, estime Cécile Kowal qui travaille avec des auteurs, sinon pourquoi ferais-je ce boulot. » « Praxis parle de comportement violent, pas d'homme violent. Un changement est donc possible », a compris Marisa Giancane du Collectif.

Ces échanges qui touchent au cœur des métiers, au sens des interventions, les deux institutions construisent un cadre pour les poursuivre.

A la formation, succéderont des groupes de travail, rencontres régulières entre équipes. Ils permettront aux associations de continuer leur réflexion commune.

Trois groupes sont ainsi élaborés. Un groupe « politique », un groupe centré sur les « interventions locales », un troisième sur le modèle « PDC ».



7.

Dépasser les représentations respectives

Aïcha Ait Hmad, membre de l'équipe « enfants » au Refuge, se souvient de ses doutes quant à un possible dialogue avec les travailleurs de Praxis.

« Comment allons-nous arriver à nous rejoindre ? s'interrogeait-elle. J'avais le sentiment que le travail avec les auteurs ne les impliquaient pas au niveau des émotions. Nous, au contraire, au Refuge, nous sommes dans la charge émotionnelle, dans la prévention, dans la remise en question... J'avais l'impression que pour eux, c'était confortable, qu'ils étaient dans la distance. Tandis que nous nous situons dans la matière première, dans le travail de l'humain au quotidien, dans le douloureux. Leur travail m'apparaissait plus clean, sans cette immersion dans le quotidien qui crée parfois une confusion entre le travail et le personnel. » Chacun se heurte aux représentations du travail de l'autre,

analyse Patrick Fonck, membre fondateur de Praxis. « Je me souviens d'une première rencontre, raconte Cécile Kowal de Praxis. Praxis venait de quitter le siège social de Verviers pour s'installer à Liège. Je me souviens de la prudence, voire de la méfiance mutuelle. Le discours féministe me mettait mal à l'aise, je ne m'y retrouvais pas toujours en tant que femme d'une part et d'autre part, cette idéologie ne pouvait pas m'aider dans le travail d'accompagnement avec les auteurs. »

« Est-ce que ça marche ? Est-ce que ces hommes changent ? Sont-ils capables de changer ? » Voilà les questions habituellement posées aux intervenants de Praxis.

“

Paroles d'acteurs

Quand j'ai entamé la collaboration, je me suis dit que ça allait être difficile pour moi, me demander un effort de décentration, d'ouverture, de renégociation peut-être, par rapport à des opinions bien tranchées, voire un peu manichéennes de militante ».

Au début, on était sur nos gardes.
Il y a plusieurs années, on n'aurait pas pu imaginer une collaboration, on avait des difficultés à donner une place aux auteurs de violences.

Quand j'ai entamé la collaboration, j'ai réfléchi à leurs motivations, aux miennes. Qu'est ce qui nous amène à travailler avec des personnes si difficiles à comprendre et à respecter parfois ?

”

« Le fait qu'elles me soient posées par des collègues du Collectif me désarçonnait, me mettait en colère, se souvient Cécile Kowal. Pourquoi le processus de changement serait-il différent pour les hommes ? Pourquoi les hommes seraient-ils moins aptes au changement ? Les professionnels du Refuge connaissent l'ambivalence des victimes, les pièges de la lune de miel, la dépendance des conjoints... Ils connaissent aussi la re-construction progressive, par étape ou par paliers. Accepter qu'il en est de même chez l'auteur leur semblait très difficile et pourtant c'est le cas. »

De l'incompréhension et de la crainte – « Comment peuvent-ils travailler avec ces hommes monstrueux qui soignent si bien leur image ? » ; ou de la perplexité face à ce que certains perçoivent comme

de l'agitation féministe d'un autre âge, de la diabolisation des hommes..., l'image du travail des autres intervenants est partielle et biaisée, comme l'est également l'image des hommes ou des femmes avec lesquels chacun travaille. « Sauf par la parole des femmes, nous ne savons pas qui sont ces hommes violents », observe Anne Schumacher du CVFE ; tandis que Cécile Monville de Praxis constate le discours très fragmentaire des hommes à propos des victimes. « Ils n'en parlent pas volontiers ».

“

Paroles d'acteurs

Je me suis souvenue que « Dieu a donné une parcelle de vérité à chacun, le problème c'est que tout le monde croit en avoir reçu la totalité », proverbe Soufi.

Je me suis souvenue que je connaissais personnellement des auteurs et que ce ne sont pas des monstres... ; qu'il est très facile d'en devenir un soi-même, ou du moins d'être amené à se comporter en dominant-e face à quelqu'un qui prend systématiquement la position basse.

”



8. Etablir des ponts sans se fondre

Les rencontres entre travailleurs changeront bien des choses. « Au fil des premiers contacts avec le Collectif, apparaîtra ce souci de la victime, quand on accompagne l'auteur, explique Pascal Bartholomé de Praxis. Comment s'assurer que la victime est bien prise en charge pour continuer à travailler avec l'auteur ? »

Une petite révolution, ajoute-t-il, alors que la perspective devient commune, celle d'améliorer la sécurité des victimes. Une nouvelle réalité « encombrante » pour l'équipe de Praxis. La perspective d'un soulagement pour l'équipe du CVFE.

Le modèle du Processus de domination conjugale souligne en effet l'importance de l'action des réseaux. Il responsabilise les positionnements professionnels.

« Ce qui a changé dans l'accompagnement des auteurs, c'est la notion de risque, estime Cécile Kowal de Praxis. On parvenait à le mettre à distance,

à une certaine époque. Je l'ai oubliée. Le PDC donne des clés pour observer ce qui se passe en termes de ré-activation de l'auteur, notamment. Cela nous a beaucoup déstabilisés. On a commencé à parler dans l'équipe de peur, à se demander que faire après trois absences de l'auteur dans un groupe de travail... ». La dangerosité déboule dans la pratique de Praxis amenant d'aucun à rappeler l'utilité de faire preuve de sang-froid. Vécu en parallèle avec un doublement des dossiers confiés à l'équipe, ce changement est inconfortable.

Du côté du Collectif, on a bien conscience de ce nouveau poids en-

dossé par Praxis. « La présence de la victime et le souci de sa sécurité est un plus lourd pour eux à encaisser », apprécie Roger Herla du Refuge. On a également conscience de l'intérêt de la rencontre avec Praxis. « Ils apportent du neuf dans notre manière de travailler la relation conjugale, précise Aïcha Ait Hmad. Jusqu'alors les hommes étaient très présents dans notre travail certes, mais ils existaient par leur absence. Or la plupart des femmes vont retourner vivre avec ces hommes. Préparer le retour, ou la mise à distance, c'est apprendre à se protéger tout en rendant présent l'auteur dans le discours ».

Une autre collègue du Collectif, Anne Schumacher, voit dans la rencontre de Praxis, une prise de recul par rapport à un travail, à un fonctionnement routinier, par rapport aussi à une certaine « fatigue de la compassion ». Elle souligne l'importance de sortir des murs du Refuge et dit la bulle d'air que peuvent être les temps de réflexion avec Praxis.

Et si, ajoute Roger Herla, « on pouvait appréhender de se retrouver face à des murs de protection de part et d'autre », il n'en sera pas ainsi. « Les gens se parlent, se questionnent, interagissent. Il n'y a pas de blocs en face à face ».

Pour « entreprendre leur trajectoire de convergence », Praxis et le CVFE

ont pu s'appuyer aussi sur certains points communs. L'un des plus importants est, à leurs yeux, le travail de responsabilisation qu'ils mènent l'un et l'autre. « D'un côté, le travail de groupe et individuel mené par Praxis vise à permettre aux auteurs de s'exprimer à la première personne du singulier et donc de mieux assumer leurs actes. De l'autre, le processus de dé-victimisation (ou d'empowerment) passe par la prise de conscience de son pouvoir d'agir, donc de sa capacité de réaction et d'invention face aux événements. Il s'agit bien de prise en mains de sa propre vie et de responsabilité dans le changement. »

Pas d'opposition farouche donc, mais des travailleurs qui tiennent à leur identité. Comme le décrit Florence Ronveaux du Collectif, ce sont des lectures qui s'ajoutent. Les équipes pensent approcher mieux la complexité des situations avec deux regards : « autrement on passe à côté de beaucoup de choses ». Mais elles remarquent dans la foulée qu'il ne s'agit pas d'une « conversion » aux idées des autres, ou d'une « absorption » de celles-ci. Et de s'interroger sur le juste équilibre : « Comment partager sans contaminer, sans encombrer l'autre de nos préoccupations dans l'intérêt des couples et des familles ? »

9. Partager l'information, partager un secret professionnel...

Concrètement, la coopération entre Praxis et le CVFE s'essaye aux interventions en duo dans des colloques, à la sensibilisation conjointe des plus jeunes dans des écoles, à la formation des professionnels, à la poursuite des réflexions communes.

Elle s'aventure également dans la mise en chantier des moyens de communication. Propositions, inventions, expérimentations de pratiques. Les équipes élaborent ensemble, pas à pas, des modes de partage d'information. « Que celle-ci circule entre nos services ou entre les intervenants et les usagers ». Elles en adoptent progressivement certains. Elles testent.

D'emblée, Praxis demande aux auteurs les coordonnées de la conjointe, ainsi que leur accord pour que lui soit transmis les coordonnées d'un service d'aide aux victimes, de façon à ce qu'elle puisse demander de l'aide. La proposition est systématique. Cependant tous n'acceptent pas de donner ces infor-

mations, et ce n'est pas une condition à la mise en place d'un suivi.

Autre exemple parmi les nouveaux outils d'intervention que déploie Praxis : un fax pour alerter le Refuge si un auteur « s'active », c'est-à-dire s'il révèle un comportement qui risque de mettre en danger sa conjointe et ses enfants. (Dans le PDC, on parle de situation chaotique ou à haut degré de dangerosité). « A partir de ce moment-là, chaque service poursuit son travail spécifique. Praxis ne demande pas à être informé de la suite donnée au fax », précise les intervenants. La suite réservée au fax par le CVFE, peut être de prendre l'initiative de contacter une victime, pratique tout-à-fait inédite.

“

Paroles d'acteurs

Je me dis que j'ai beaucoup de chances de bénéficier de leurs expériences et de leurs connaissances..

J'ai décidé de défendre cette concertation face à ses détracteurs internes ou externes.

Ce qui prédomine, c'est surtout l'admiration professionnelle face à la qualité des interventions du CVFE, dans des conditions de travail vraiment pas évidentes.

J'apprends beaucoup grâce au Collectif, par leurs réalités mais également par la nécessité de parler de ma pratique et de la rendre transmissible.

”

A l'intention des victimes, les équipes ont expérimenté la tenue d'une séance d'informations à propos de Praxis, des limites et du cadre de travail que l'association propose. Cet essai est parti de plusieurs constats. Celui d'abord que « les victimes manquent d'informations sur le cadre des contacts entre leur conjoint et Praxis » ; qu'elles peuvent ensuite « idéaliser la portée du travail à Praxis et prendre le risque de renoncer à des choix de protection ou de changements personnels durement mis en place » ; qu'elles peuvent être « déstabilisées par les effets du travail thérapeutique entrepris par leur conjoint ». L'expérience n'a encore eu lieu qu'une seule fois et selon les équipes, « la formule demande à être affinée ». En effet, alors qu'elles envisageaient la rencontre comme un temps de présentation des aspects concrets du fonctionnement de Praxis, sur les procédures, les équipes ont été confrontées à d'autres attentes exprimées par les victimes. Celles de savoir au fond si les conjoints allaient changer.

Sur les modalités des échanges d'informations, s'ouvre un chantier, avec son lot de questionnements, de discussions: comment ? Lesquelles ? Avec quelles balises ? Qu'est-ce qui fait que je vais alerter l'autre équipe ? Doit-on systématiquement obtenir l'accord de l'auteur pour l'envoi d'un courrier par Praxis à la victime ? Devrait-on fonction-

ner avec un document « minimal » de référence ? Doit-il être présenté en cas de réactivation (avant) ou de récurrence (après) ? etc.

A ce stade, il reste difficile pour le CVFE et Praxis de s'accorder sur une procédure commune, sur un minimum commun, de dresser une sorte de protocole, comme l'ont tenté les québécois. Et ce même à l'interne de chacune des associations. Les questions sont récurrentes autour de la confidentialité, du secret professionnel, du secret professionnel partagé... Elles sont sensibles pour ces travailleurs sociaux. « A-t-on le droit d'échanger de l'information entre des services qui n'ont pas le même public ? Si un auteur prenait un avocat et poursuivait Praxis... Est-ce légal ? » « Dans quelle mesure, ne vais-je pas briser le lien, la confiance que j'ai établie avec la personne ? »

Et puis, comme le remarque un intervenant : « une fois que j'ai les informations, je fais quoi ? Si je sais qu'une personne participant à un groupe que j'anime rôde autour du Refuge, je fais quoi ? »

Leurs pratiques ainsi débattues, les équipes les perçoivent comme des « work in progress ». Dans l'invention d'un espace intersectoriel, les deux équipes fonctionnent alors au coup par coup.

10. Une préoccupation commune pour les enfants

Les équipes poursuivent donc leurs rencontres pour réfléchir ensemble, pour anticiper et prolonger des pratiques communes. Depuis peu, un groupe de travail s'ajoute aux existants. Il sera consacré aux enfants victimes de la violence conjugale.

Paroles d'acteurs

J'ai réfléchi à m'informer auprès des intervenants de Praxis de ce que disaient les pères au sujet de l'impact des scènes de violence sur leurs enfants. Quelle place de père, prenaient ces conjoints violents ?

« On a souvent sous-estimé l'impact des violences qu'ils subissaient et on a cru à tort que nombre d'entre eux échappent à la violence vécue dans leur foyer, constate Marisa Giancane lors d'une intervention à deux voix avec une collègue de Praxis. Les enfants sont souvent oubliés dans les procédures ou ils y ont très peu de place. Dans la pratique, nous constatons encore très souvent l'absence d'intervention du parquet famille. Dernièrement, un adolescent n'a pu se constituer partie civile car il n'a pas été victime directe des coups de son beau-père. Ce jeune a pourtant bien subi des dommages psychologiques. »

Si, au départ de son militantisme, le Refuge en tentant de rejoindre les femmes victimes était « embarrassé » par les mères qu'elles sont aussi souvent, depuis longtemps, la situation est tout autre. Elle est passée par la réconciliation avec cette double contrainte : « victime, priorise-toi ! » et « n'oublie pas que tu es mère ». Aujourd'hui, au sein du Refuge, une équipe pluridisciplinaire importante accueille et accompagne spécifiquement les enfants. Ils représentent la moitié des hébergés. « Les enfants sont non seulement exposés physiquement mais entendent, observent, constatent les conséquences, ressentent le climat

de tension, de peur et d'incertitude qui règne au sein de la famille. Ils craignent l'agression mais sont généralement dépourvus de moyens qui leur permettent d'affronter des situations frustrantes ou conflictuelles. Ils se sentent responsables de l'échec entre leurs deux parents. Les conséquences sur la construction de leur identité propre sont lourdes, quel que soit leur âge. Au Refuge ils rencontrent des professionnels bienveillants, qui les reconnaissent, les respectent, les autorisent à exprimer leurs souffrances et leurs émotions, les aident à retrouver leur place d'enfant ou d'adolescent. »

Tout récemment, le Collectif et Praxis ont décidé de mettre le focus sur les enfants. Les interrogations fusent lors de leurs échanges à ce propos: comment donner sa place de père à l'auteur de violences conjugales? Comment travailler sa responsabilité par rapport à ses enfants ? Quel est l'impact de la violence sur les enfants ? Comment évaluer la dangerosité pour eux, comme on s'accorde de le faire pour leurs mères ? Comment prendre en compte les problèmes de loyauté qu'ils vivent vis-à-vis de leurs parents ? Comment permettre la reconnaissance par la maman, de la souffrance des ses enfants ? Là aussi, le chantier est ouvert.

Parallèlement aux réflexions pour une meilleure prise en compte des enfants dans leurs interventions, les travailleurs de Praxis et du CVFE s'attachent à sensibiliser les jeunes générations à la problématique de la violence conjugale. Ils sont trois intervenants à mener ce type d'action au sein des écoles notamment, trois aux profils volontairement différents, mêlant professionnels de l'accompagnement des auteurs et des victimes, mêlant homme et femme. Leur propos tend à éviter tout manichéisme.

11. Masculin, féminin... question de genre

Homme-femme, auteur-victime. L'association paraît réductrice énoncée de la sorte. Elle se doit, estiment les associations, d'être réfléchie à la lumière de la notion de genre.

Depuis ses fondements, le CVFE analyse la violence conjugale en termes d'égalité hommes-femmes. Il porte la question du genre. Elle est une clé de voute

Elle est aussi « un bol d'oxygène » pour certains comme Jean-Louis Simoens, intervenant au Refuge. « Je serais dépassé si je travaillais au Refuge sans cette lecture, avance-t-il. En tant qu'homme, elle me donne l'opportunité de sortir d'un sentiment d'impuissance, en établissant la différence entre le sexe biologique donné et l'identité sexuelle construite. Ce qui est construit peut-être déconstruit. (...) La lecture genre est une échelle de secours pour moi. Elle me permet

de sortir de quelque chose qui me dépasse, de prendre conscience d'un mouvement de socialisation puissant, pour agir sur le système. Elle donne une liberté de mouvement aux hommes et aux femmes qui se construisent en fait avec des modèles qu'on leur propose, ou leur impose. »

« La question du genre, on ne se la posait pas, explique Patrick Fonck de Praxis. Ce n'était pas notre porte d'entrée pour offrir des services à l'interface de la justice et du monde psychosocial. C'est une question que l'on découvre à travers le contact avec les collègues du Collectif » Etonnamment absente, ajoute-t-il. Mise à part dans le souci de Praxis de veiller à ce que les groupes soient

“

Paroles d'acteurs

Aujourd'hui, je me souviens qu'une relation égalitaire entre deux personnes, entre deux équipes, entre deux associations... nécessite du temps, du respect, de l'écoute, du plaisir, de l'ouverture.

Quand j'ai entamé la collaboration, je n'étais pas prête à aller trop loin. Encore aujourd'hui il y a des compromis que je ne ferai pas... sur le partage des responsabilités dans cette problématique, par exemple. Je me suis dit que ça allait m'apporter un deuxième son de cloche par rapport au discours que j'entendais, donc être inconfortable, mais éclairant.

”

animés par un duo mixte homme/femme.

Si pour le CVFE accompagner des hommes relève de l'exception (il arrive qu'une victime masculine s'adresse via la ligne téléphonique au Collectif ou se présente à la permanence d'accueil), Praxis intervient auprès d'hommes et de femmes, auteurs et auteures. Le nombre de dossier n'est cependant pas suffisant pour constituer un groupe de femmes.

A regret pour Praxis, l'association est en effet attachée à l'outil « groupe » et s'est retranchée, pour son intervention auprès des femmes, sur les suivis individuels. Elle a préféré ne pas constituer des groupes mixtes.

« De mon expérience clinique, je sais qu'avec des femmes auteures de violences conjugales, ce n'est pas la même chose qu'avec des hommes. Il y a des différences et nous pourrions nous rencontrer avec le Collectif sur cette question », estime Cécile Kowal de Praxis.

« De façon légitime, la discrimination des femmes est un combat qui n'est pas encore gagné, reconnaît-elle. Et le Collectif n'a pas à disperser son discours. Qu'une femme soit auteure de violences conjugales reste de l'ordre de l'exception par rapport au combat principal du Collectif. Moi, mon combat principal

est de m'adresser aux auteurs, hommes ou femmes, d'offrir un service adapté. »

À l'inverse de nombre d'hommes, ces femmes qui reconnaissent avoir des comportements violents, dénie ou minimisent souvent les violences dont elles sont également victimes, constate cette intervenante. Et bien que l'accompagnement de ces femmes soit une question difficile à débattre entre le Collectif et Praxis, Cécile Kowal appelle de ses vœux une co-élaboration pour intervenir auprès de ces femmes auteures.

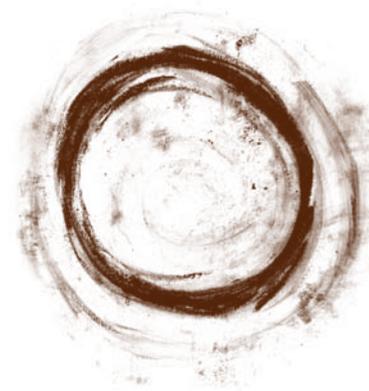
“

Paroles d'acteurs

Pour demain, je me dis que l'effort sera sans cesse à maintenir et renouveler.

Je réfléchis à comment installer dans le temps, laisser une trace, capitaliser, partager, visibiliser, cette collaboration et surtout les nouvelles pratiques nées de celle-ci. Je me souviens du chemin parcouru et des obstacles surmontés ensemble. J'ai décidé qu'il fallait que cette collaboration soit davantage connue de nos usagers.

”



12. Entretenir le lien et projeter ensemble

Depuis ses fondements, le CVFE analyse la violence conjugale en termes d'égalité hommes-femmes. Il porte la question du genre. Elle est une clé de voute

Tout le monde n'est pas à l'aise de la même façon avec la collaboration qui se tisse aujourd'hui déjà. Si toutes et tous ont eu la possibilité de participer à la démarche de ce dialogue entre les deux associations, toutes et tous n'ont pas le même rythme, ni le même intérêt pour ce cheminement en interrelation. « Certains ont vécu toutes les rencontres, il y a un noyau stable, et autour d'autres qui se retirent ou adhèrent en cours de route, explique Marisa Giancane directrice du Refuge. Tout le monde a rencontré tout le monde, certains vont plus loin. » Les contraintes liées à l'organisation du travail influent sur la participation. Par ailleurs, si la volonté initiale est d'associer l'entièreté des équipes à

la dynamique, il ne s'agit pas d'imposer la démarche.

En 2006, les associations ont marqué comme un besoin de reprendre distance. Les ateliers se sont arrêtés un temps. Le temps de souffler et de se relancer. Les rencontres formelles semblent en effet nécessaires à la collaboration. C'est du moins ce qu'estiment Pascal Bartholomé et Roger Herla, lorsqu'ils se recroisent après longtemps. « Si nous ne sommes pas volontaristes, la collaboration s'effrite », remarque l'un. Et l'autre d'ajouter que les contacts lui permettent de rester vigilant. Les rencontres formelles régulières agiraient comme un mouvement d'émulation. Lorsqu'ils se voient

“

Paroles d'acteurs

Depuis, j'ai envie de les revoir pour le plaisir, la connivence, l'énergie créée, leurs sourires, leur accueil. Pour les débats nourris sans cesse en évolution. Pour continuer une démarche unique et singulière.

”

les intervenants, disent avoir tendance à appeler, à interpeller plus facilement l'autre au sujet d'une situation particulière, sans crainte de déranger.

Les perspectives d'un rapprochement plus étroit encore ne manquent pas. L'une formule le souhait d'accompagner une équipe du Refuge pendant quelques jours, l'autre d'observer des séances de travail avec des groupes d'auteurs, le troisième de mettre en place des intervisions mêlant les équipes afin de bénéficier d'une multiplicité de points de vue. Mais le cap n'est pas encore franchi. La présence d'un regard extérieur au cœur de l'accompagnement est en débat. « Au Québec, à Trois-Rivières, dans le cadre de l'animation d'un groupe d'auteurs, ils l'ont expérimenté une fois, relate Cécile Kowal de Praxis. Avec des personnes choisies. Des personnes qui peuvent entendre ce qui se dit, qui peuvent comprendre le travail réalisé par les animateurs, des personnes plutôt d'un a priori favorable et qui ne sont pas insécurisantes pour les intervenants ». La co-intervention autour d'un couple n'est par contre pas à l'ordre du jour.

Les invitations à l'adresse des deux associations pour co-animer des séances de sensibilisation ou des formations sont aujourd'hui quasiment systématiques. La coopération intersectorielle CVFE-PRAXIS

est perçue positivement par le réseau social. Certains souhaiteraient voir cette coopération s'élargir et se disent déjà prêts à y être associés. La question de la transférabilité est posée.

Dans la foulée de l'expérience liégeoise, la coopération intersectorielle « victimes-auteurs » se met aussi en place en province du Hainaut, entre l'antenne louviéroise de PRAXIS et l'association « Solidarité-femmes et Refuge pour femmes battues ».

Le cadre de la coopération, à Liège et à La Louvière, se situera au niveau de « pôles de ressources et de coopération spécialisés en violence conjugale et intra-familiale » que Praxis, Le Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (Liège) et Solidarité femmes (La Louvière) tentent de constituer ensemble.

13. Dans un rapport égalitaire

Pour continuer cette histoire, « celle de la création d'une relation que nous espérons égalitaire ; de l'invention progressive et hésitante d'une intervention sociale concertée ; du défi que représente la co-innovation dans le domaine de la violence conjugale ; de la naissance et des premiers pas d'un dialogue », se pose la question de la reconnaissance par les pouvoirs publics.

Les moyens dédiés à l'accompagnement des auteurs et à l'accompagnement des victimes sont loin d'être équitables. Le travail avec les auteurs a le vent en poupe. Néanmoins, Praxis et le CVFE font offre commune, s'aventurant ainsi plus encore sur cette voie semée d'embûches qu'est la recherche de financements, continuant de croire que

cette voie ne sera pas sans issue.

Les travailleurs se reconnaissent égaux, se placent humainement et professionnellement au même niveau. Reste aux politiques sociales de s'engager, au-delà des intentions, dans le soutien à des pratiques novatrices et égalitaires.

14. Pour en savoir plus

Bibliographie

- « Evaluation de la sévérité d'une dynamique de violence conjugale ». Rapport de la formation organisée en septembre 2006 à Liège, décembre 2006.
- « Intervenir auprès des victimes, intervenir auprès des auteurs : deux réalités, une même problématique ». Intervention de Marisa Giancane (CVFE) et de Cécile Kowal (Praxis), octobre 2005.
- « Nouvelle contribution à une approche intersectorielle des violences conjugales. Etat des lieux 2006 de la collaboration entre le CVFE et Praxis », par Cécile Kowal (Praxis) et Roger Herla (CVFE), octobre 2006.
- « Partenaires pour contrer la violence conjugale ». Intervention par Claire Gavroy (CVFE) et Vincent Libert (Praxis), septembre 2006.
- « Perspectives québécoises de concertation en matière de violences conjugales », par Sandrine Bodson, 2006.
- Revue de l'Observatoire numéros 34 de 2002 et 48 de 2005-2006



Ce cahier a été rédigé par Catherine Daloze (Agence Alter) avec l'apport des équipes du Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE) et de Praxis ; avec le soutien financier de la Province de Liège (coordination provinciale de lutte contre les violences faites aux femmes) et l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes.
Il a été achevé le 23 août 2007.

Contacts

Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE)

Adresse : rue Sœurs-de-Hasque, 9 à 4000 Liège

Tél. : 04 223 45 67

Fax : 04 221 04 62

Courriel : refuge@cvfe.be

Site : <http://www.cvfe.be>

Praxis

Adresse : 170A, rue Saint Laurent à 4000 Liège

Tél. : 04 228 12 28

Fax. : 04 228 12 29

Courriel: praxis@swing.be

Site : <http://www.asblpraxis.be>

Antenne de Bruxelles : rue du Marteau, 19 à 1000 Bruxelles

Tél. : 02 217 98 70

Fax : 02 217 98 80

Courriel : praxisasbl@yahoo.fr

Antenne du Hainaut : rue du Temple, 46 à 7100 La Louvière

Tél. : 064 34 19 00

Fax : 064 34 05 00

Courriel : praxishainaut@asblpraxis.be